



# I DÉLIBÉRATION 48-2026

**COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**  
*Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal*  
*Séance du 29 avril 2026*

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	21
Absents	2
Procurations	2
Votants	23

Par suite d'une convocation en date du 16 avril 2026 (16/04/2026), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **mercredi 29 avril 2026 (29/04/2026) à dix-huit heures trente (18h30)**, sous la présidence de Valérie DILLON, Maire.

**Présents (21)** : DILLON Valérie, ALIBERT Pierre, ROUCH EYCHENNE Mylène, DARIO Cédric, VIVANCOS Nelly, VALETTE Vincent, LOPEZ Sabine, BENALI Nourredine, FITE Christian, FOUBERT Philippe, SALBY Marina, CAUBET Sébastien, MONFERRAN Sébastien, ORTIZ THALAMAS Jeanne-Marie, MONTAGNE Médéric, ALEXANDRE Maria, GIROUSSE Laurent, CHARRASSE Evelyne, COUTHIER Dominique

**Excusés avec procuration (2)** QUILLIEN Nicole (procuration Mylène ROUCH EYCHENNE), CAUX Xavier (procuration (Maria ALEXANDRE))

**Absents (0)** :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. Christian FITE est désigné, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

## Vote du taux des taxes directes locales

Madame le Maire rappelle que, conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil municipal doit fixer chaque année les taux des taxes directes locales.

Ces taux s'appliquent aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux de l'État.

Pour l'exercice 2026, il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition à leur niveau actuel, sans modification par rapport à l'année précédente.

Ce choix s'inscrit dans une volonté de stabilité fiscale pour les administrés, tout en garantissant à la collectivité les ressources nécessaires à la poursuite de ses actions et de ses investissements.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le maintien des taux des taxes locales ;
- Voter les taux correspondants, identiques à ceux appliqués lors de l'exercice précédent.
  
- Taxe foncière bâti 45.14 %
- Taxe foncière non bâti 104.49 %
- Taxe d'habitation logements vacants ou secondaire : 14.54 %

Annexe n°1 : Etat 1259

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-009-210901948-20260429-4802026-DE

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Fixe** les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2026 comme suit :
  - Taxe foncière bâti 45.14 %
  - Taxe foncière non bâti 104.49 %
  - Taxe d'habitation logements vacants ou secondaire : 14.54 %
- **Précise** que ces taux seront appliqués aux bases d'imposition notifiées par les services fiscaux
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Christian FITE



Le Maire,

Valérie DILLON





COMMUNE : 194 MIREPOIX  
 ARRONDISSEMENT : 09 PAMIEERS  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PAMIEERS

N° 1259 COM (1)

TAUX  
 FDL  
 2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits référence 2026	Taux votés 2026	Produits attendus 2026
	1	2	3	4	5	6	(col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	4 530 638	45,14	111,22	4 602 000	2 077 343	45,14	2 077 343
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	83 518	104,49	293,49	83 800	87 563	104,49	87 563
Taxe d'habitation (TH)	549 364	14,54	44,26	530 100	77 077	14,54	77 077
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					2 241 983		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
					Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)		2241983

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Produit sans lien
	8	9	10
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	2 241 983 =		
Taxe d'habitation (TH)	2 241 983		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
	95			37 095	0	0	-125 255	-88 065

III – RÉCAPITULATIF DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes de la fiscalité directe locale 2026	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
2 419 833		2 153 918		4 573 751

À FOIX  
 Le 16 MARS 2026  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 PHILIPPE POULAIN



Le 29/04/2026  
 Pour la Commune,

Feuille à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



COMMUNE : 194 MIREPOIX  
 ARRONDISSEMENT : 09 PAMIERIS  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PAMIERIS

N° 1259 COM (2)  
 TAUX  
 FDL  
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>		3 371
a. Personnes de condition modeste		0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte		15 845
c. Locaux industriels		937
d. Logements sociaux et longue durée		16 942
<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>		>>>
<b>Taxe d'habitation :</b>		>>>
a. Dotation pour perte de THLV		>>>
b. Dotation pour recentrage THRS		>>>
c. Mayotte		>>>
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		>>>
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire		>>>
b. Base minimum		>>>
c. Locaux industriels		>>>
d. Autres allocations		>>>

2. BASES EXONÉRÉES

<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>		288 568
a. Par le conseil municipal		
b. Par la loi		
<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>		34 117
a. Par le conseil municipal		969
b. Par la loi (terres agricoles)		
c. Par la loi (autres)		
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		
a. Par le conseil municipal		
b. Par la loi		
<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>		530 100
a. Résidences secondaires et assimilées		>>>
b. Logements vacants soumis à la THLV		-23 392
c. Correction des bases THRS		>>>
d. Correction des bases THLV		>>>
e. Correction des bases MTHRS		>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	95
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	0,940269
d. Taux FB commune 2020	23,99
e. Taux FB département 2020	21,15

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taux moyens communaux de 2025 au niveau :	Taux plafonds de 2026		Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national	départemental		
12	13	14	15	16
39,79	46,63	116,58	5,36	111,22
51,19	123,24	308,10	14,61	293,49
23,67	22,18	59,18	14,92	44,26
>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	11,61
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

<b>Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :</b>		>>>
a. National		>>>
b. Communal		>>>
<b>Taux maximum :</b>		>>>
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser		>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale		>>>

**Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique**

	31,62
--	-------

